Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260114-08_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 1-2026
Délibération : 08-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le six janvier, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 15 puis 17 à partir de 19h15

Votants : 16 puis 18 à partir de 19h15

Pouvoirs : 1

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, LOYER Alain, ROUX Patricia, BUSSON Jean-François, BOCANDÉ Marie-Pierre, GUILLEMOT André, DEBAYS Evelyne, RACOUET Philippe, GUILLOUCHE Elodie, LANOE Rudy, RIO Letitia, NAFTEUX Yvonne, LE TREHUDIC Samuel, SERAZIN Léonie, LABORDERIE Romain, BOULO DUGUÉ Céline.

Absent excusé : GABARD Sylvain, LEMIERRE Jim (donne pouvoir à Busson Jean-François).

Secrétaire de séance : GOURMIL Nathalie

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL -BAIL DE MME POIRRION

M. le Maire informe que Mme POIRRION Stéphanie souhaite louer un local pour exercer son activité 1 jour par semaine.

Il lui a été proposé un local au 6 avenue de Paris (maison paramédical).

Elle partagera ce local avec Mme MORICE qui l'occupe actuellement seulement 3 jours par semaine.

M. le Maire donne les conditions :

Jour : les mardis

Durée : 6 ans

Activité : diététicienne

Charges électricité, eau, chauffage seront avancées par la mairie puis remboursement par le locataire à hauteur de 20%

Loyer : nouvelle activité

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260114-08_2026-DE

- du 1er février 2026 au 30 avril 2026, gratuité du local ;
- du 1er mai 2026 au 31 juillet 2026, le loyer sera de 33,04 € HT soit 39,65 € TTC par mois ;
- à partir du 1er août 2026, le loyer sera de 66,09 € HT soit 79,31 € TTC par mois.

Dépôt de garantie : 79.31€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

-D'autoriser M. le Maire à signer le bail ou tout autre document afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 14 janvier 2025
Le Maire, Loïc BALAC.